

SPAAL

Syndicat mixte du pôle aquatique Abers-Lesneven

TARIFS DE LA REDEVANCE DE LA PISCINE SCOLAIRE ANNEE SCOLAIRE 2024/2025

Conformément à l'article 3 de la convention d'adhésion au service public de la piscine intercommunautaire, ces prix sont révisés annuellement par décision du comité syndical en fonction de l'évolution du montant la redevance versée au concessionnaire par le syndicat.

Etablissements situés sur le territoire syndical	Rappel 2023-2024	Tarif par séance et par élève 2024/2025
Séance de natation pour les élèves des cycles primaires, secondaires et associations	3,71 €	3,91 €
Test de natation	3,71 €	3,91 €

Etablissements extérieurs au territoire syndical	Rappel 2023-2024	Tarif par séance et par élève 2024/2025
Séance de natation pour les élèves des cycles primaires, secondaires et associations	4,09€	4.31€
Test de natation	4,09€	4.31€

TRANSPORT PISCINE :

- Pour les établissements scolaires situés sur le territoire syndical :
 - le transport est organisé et pris en charge par le SPAAL.
- Pour les établissements scolaires situés hors territoire syndical : le transport est à réserver par l'établissement et est à la charge de chaque établissement.
- Pour les associations situées sur le territoire syndical et hors territoire syndical : le transport est à réserver par l'association et est à la charge de chaque association.